

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2024

CRÉANT L'HOMICIDE ROUTIER ET VISANT À LUTTER CONTRE LA VIOLENCE
ROUTIÈRE - (N° 1751)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL96

présenté par
Mme Brugnera, rapporteure et M. Pauget, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 49, substituer aux mots :

« savait que son permis avait été »

les mots :

« avait vu son permis être ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.